
MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pourvoir aux besoins juridiques de la SATT AQUITAINE en matière de propriété intellectuelle, industrielle et de brevet.

N° de marché

(à compléter par le pouvoir adjudicateur)

2	6	N	P	0	5	P	I
---	---	---	---	---	---	---	---

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

À RENSEIGNER

Important : Les candidats sont informés que l'information aux candidats non retenus (rejet de la candidature ou rejet de l'offre) pourra être effectuée par voie dématérialisée sous la forme d'un courrier signé électroniquement, ce quelle que soit la modalité de remise des plis par le candidat, au moyen du profil acheteur : <http://ast-innovations.com/marches-publics/>

Aussi, il est précisé que les candidats doivent obligatoirement renseigner ci-après une adresse de messagerie électronique valide à laquelle seront envoyés ces courriers :

@

Cette adresse est également susceptible d'être utilisée pour une éventuelle notification du marché par voie électronique, que l'offre retenue soit électronique ou papier.

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

POUVOIR ADJUDICATEUR :

SATT AQUITAINE
351, COURS DE LA LIBERATION
BATIMENT A31
33405 TALENCE CEDEX
Ci-après Aquitaine Science Transfert

ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT
351, cours de la Libération
Bâtiment A31
33405 TALENCE CEDEX

OBJET DU MARCHÉ :

Le présent marché a pour objet de pourvoir aux besoins juridiques d'Aquitaine Science Transfert en matière de propriété intellectuelle, industrielle et de brevet.

MODE DE PASSATION ET FORME DE MARCHÉ :

Le présent marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le présent contrat est un accord-cadre à bons de commande à mono ou multi-attributaire par lot.

Il est exécuté par l'émission de bons de commande en application des articles R.2162-2, R.2162-13 et 14 du Code de la Commande Publique.

L'émission des bons de commande s'effectuera au fur et à mesure des besoins.

Il n'est pas prévu de montant minimum ni de montant maximum.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

VENDREDI 23 OCTOBRE 2026 À 16H

· Siège social
· Bâtiment A31 - 3ème étage
· 351 cours de la Libération
· 33405 Talence Cedex
· Tél. : 05 33 51 43 00
·

· Etablissement secondaire
· Immeuble Marie Curie
· 11 Boulevard Lucien Favre
· 64000 PAU
·

www.ast-innovations.com

SATT Aquitaine SAS au capital de 1 000 000 d'euros – RCS Bordeaux 753 027 663 – TVA FR46 753 027 663

SOMMAIRE

Article 1 Objet de la consultation	4
Article 2 Mode de passation et forme du marché	4
Article 3 Durée du marché.....	5
Article 4 Conditions de la consultation	6
Article 5 Présentation des candidatures et des offres.....	7
Article 6 Sélection du titulaire du marché	10
Article 7 Conditions d'envoi ou de remise des offres.....	12
Article 8 Renseignements complémentaires.....	13

· Siège social
· Bâtiment A31 - 3ème étage
· 351 cours de la Libération
· 33405 Talence Cedex
· Tél. : 05 33 51 43 00
·

· Etablissement secondaire
· Immeuble Marie Curie
· 11 Boulevard Lucien Favre
· 64000 PAU
·

www.ast-innovations.com

SATT Aquitaine SAS au capital de 1 000 000 d'euros – RCS Bordeaux 753 027 663 – TVA FR46 753 027 663

ARTICLE 1 OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet de pourvoir aux besoins juridiques d'Aquitaine Science Transfert en matière de propriété intellectuelle, industrielle et de brevet. Les titulaires seront chargés d'assister Aquitaine Science Transfert pour l'acquisition des droits, le maintien des droits, l'anticipation des risques (veille technologique, surveillance brevet, liberté d'exploitation), la défense des droits de propriété industrielle et la représentation auprès des Offices de Propriété Industrielle.

Les domaines de compétences recherchés sont en particulier :

- Brevets ;
- Certificats complémentaires de protection ;
- Certificats d'obtention végétale ;
- Certificats d'utilité ;
- Marques ;
- Dessins et modèles ;
- Droit d'auteur et protection des logiciels et banques de données ;
- Noms de domaines.

1. 2 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE (CPV) :

Nomenclature CPV :

79120000-1 : Service de conseils en matière de brevets et de droits d'auteurs

79111000-5 : Services de conseil juridique

ARTICLE 2 MODE DE PASSATION ET FORME DU MARCHÉ

2.1 ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent marché est passé dans le cadre d'un Appel d'Offres ouvert.

Cette procédure se décompose en plusieurs étapes :

- remise des offres initiales ;
- phase de négociation ;

· Siège social
· Bâtiment A31 - 3ème étage
· 351 cours de la Libération
· 33405 Talence Cedex
· Tél. : 05 33 51 43 00
·

· Etablissement secondaire
· Immeuble Marie Curie
· 11 Boulevard Lucien Favre
· 64000 PAU
·

www.ast-innovations.com

SATT Aquitaine SAS au capital de 1 000 000 d'euros – RCS Bordeaux 753 027 663 – TVA FR46 753 027 663

- attribution.

Il suit les dispositions des articles 78 à 80 du même décret relatif aux marchés à bons de commande. Les bons de commande sont émis au fur et à mesure des besoins selon les instructions fournies par Aquitaine Science Transfert et peuvent être délivrés jusqu'au dernier jour de validité du présent marché. Ce marché est multi attributaires. Le nombre maximal d'attributaires est fixé à quinze candidats ou groupement pour le lot 1, deux candidats pour le lot 2 et deux candidats pour le lot 3.

2.2 Décomposition de la consultation

La présente consultation est décomposée en 3 lots comme suit :

Lot 1 : Gestion de la propriété intellectuelle :

- Analyse de brevetabilité ;
- Étude de liberté d'exploitation ;
- Étude de validité des droits ;
- Constitution des droits de Propriété Intellectuelle : Dépôt et suivi de la procédure de délivrance des titres de propriété ;
- Inscription des titres aux Registres nationaux, européens et internationaux ;
- Surveillance des droits et veille technologique, mise en place d'alertes ;
- Évaluation financière de brevets, marques et savoir-faire – stratégie PI ;
- Consultations juridiques, litiges précontentieux, conseils stratégiques et suivi des contentieux ;
- Actions en contrefaçon et nullité de brevet ;
- Procédures d'opposition ;
- Audit de portefeuille brevet et recommandation d'optimisation.

Lot 2 : Gestion des annuités de brevet :

- Gestion,
- Paiement et suivi des annuités : maintien en vigueur des droits en France et à l'étranger.

Lot 3 : Gestion des marques

- Conseil stratégique
- Recherche d'antériorités
- Construction du périmètre de protection (rédaction du libellé, stratégie de dépôt)
- Dépôt et formalités administratives
- Gestion des oppositions et objections
- Surveillance des marques : veille et actions défensives
- Gestion du portefeuille : suivi des échéances, renouvellements, mise à jour des coordonnées ou de la titularité
- Contrats et valorisation
- Contentieux et défense des droits : actions amiables, actions judiciaires

ARTICLE 3 DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois de manière tacite. La durée totale du marché ne pourra excéder quatre ans.

Siège social
Bâtiment A31 - 3ème étage
351 cours de la Libération
33405 Talence Cedex
Tél. : 05 33 51 43 00

Etablissement secondaire
Immeuble Marie Curie
11 Boulevard Lucien Favre
64000 PAU

www.ast-innovations.com

SATT Aquitaine SAS au capital de 1 000 000 d'euros – RCS Bordeaux 753 027 663 – TVA FR46 753 027 663

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché. La non-reconduction du marché sera notifiée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception au minimum 2 mois avant la date anniversaire du marché.

ARTICLE 4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultations des entreprises contient les pièces suivantes :
l'acte d'engagement (A.E) ;
le présent règlement de la consultation (R.C) ;
le cahier des clauses particulières (CCP) ;
le devis quantitatif estimatif (DQE).

4.2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être téléchargé à l'adresse suivante :
<http://ast-innovations.com/marches-publics/> ou sur la plateforme dématérialisée :
<http://e-marchespublics.com>

4.3 MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter, des renseignements complémentaires au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

4.4 DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **vendredi 23 octobre 2026 à 16h00**.
Aucun délai supplémentaire ne sera accordé aux soumissionnaires.
Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait distribué après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus, et seront renvoyés à leurs expéditeurs.

4.5 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres des candidats seront valides 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 5 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-après, datées et signées en original () par la personne habilitée à représenter le candidat ou le groupement. Toutefois, un candidat soumissionnaire à plusieurs lots ne fournira les documents de candidature qu'une fois. Il devra, cependant, présenter des offres distinctes et non liées pour chaque lot. Une copie devra être remise sous format numérique (clé USB, mail).

5.1 DOCUMENTS DE CANDIDATURE

Le candidat peut répondre soit à un seul lot, soit aux deux lots. Dans tous les cas, il doit remplir **un acte d'engagement par lot**.

Pour chaque lot, le candidat doit obligatoirement préciser si la candidature émane d'une entreprise qui se présente seule ou si elle émane d'entreprises groupées. Dans ce dernier cas, chaque membre devra fournir la totalité des documents énumérés ci-dessous, à l'exception de la lettre de candidature produite en commun par l'ensemble des membres du groupement. Les candidats étrangers produiront les documents traduits en français, équivalents aux documents listés ci-dessous.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leurs montants) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

L'enveloppe contiendra impérativement les éléments indiqués ci-dessous :

- **Lettre de candidature (DC1)**, impérativement sous la forme d'un formulaire DC1 et qui contiendra, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants et la forme du groupement,
- **Document attestant de l'habilitation de la personne signataire** à engager le candidat (K-Bis de moins de 3 mois ou délégation de pouvoir signée par la personne habilitée de plein droit à représenter l'entreprise si ce n'est pas celle désignée sur le K-Bis);
- **Déclaration sur l'honneur (DC1)** que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir visée à l'article 43 du code des marchés publics ;
- **En cas de redressement judiciaire**, une copie du ou des jugements prononcé(s) à cet effet ;
- **Déclaration de Candidature (DC2)**. Dans l'hypothèse d'un groupement chaque membre fournira un DC2.
- À l'attributaire du marché : attestations fiscales et sociales :

Attestations fiscales (n°3666), attestation URSSAF

Ou état annuel des certificats reçus (NOTI 2)

OU une déclaration sur l'honneur datée et signée qui pourra remplacer ces attestations.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve de la production des justificatifs nécessaires, dans un délai de 10 jours après sollicitation par courrier simple ou par courrier électronique,

Les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) NOTI 1 et NOTI 2 sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'économie et des finances :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

5.2 PIÈCES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE

Lot 1

L'offre contiendra les documents suivants :

L'**Acte d'Engagement** complété, daté et signé par le représentant qualifié de la/ des Société(s) ayant vocation à être titulaire(s) du contrat. Un relevé d'identité bancaire (R.I.B) et un numéro SIRET seront joints à l'acte d'engagement.

Le **Devis Quantitatif Estimatif** du candidat comportant toutes les charges afférentes aux prestations. Ce document détaillera les taxes officielles, frais et honoraires pour (pour le détail des différentes prestations cf le Devis Quantitatif estimatif, ci-dessous quelques exemples :

- La rédaction et le dépôt d'une demande de brevet FR, EP ;
 - L'extension d'une demande sous priorité par voie PCT ;
 - L'entrée en phases nationales et régionales EP, US, JP ;
 - La réalisation d'une étude de brevetabilité ;
 - Dépôt d'une marque FR ; UE ;
 - La réalisation d'une étude de liberté d'exploitation.
 - Frais administratifs (paiement d'annuités ; paiement de factures de confrères étrangers, remboursement de taxe)
- Les tarifs doivent être impérativement complétés directement dans le DQE, qui sera daté et signé.

Le **mémoire** technique dans lequel le candidat détaillera son offre :

La présentation de la structure professionnelle et un descriptif des domaines dans lesquels le candidat s'est particulièrement spécialisé (domaine technique, aire géographique : liste énumérative des pays ou zones géographiques d'intervention) ;

La qualification des professionnels appartenant à la structure et désignés pour le traitement des dossiers confiés par Aquitaine Science Transfert (diplômes, CV, inscription au barreau) ;

Des références professionnelles de moins de trois ans (expérience auprès d'établissements similaires ...) présentées dans le respect des principes déontologiques applicables à la profession ;

Agréments (mandataire auprès d'offices...) ;

- Modalités de transfert du portefeuille de titres géré par le cabinet à une autre structure ;

Constitution de son réseau et de ses bureaux ;

- La gestion des litiges internationaux.

La **grille tarifaire** des prestations du candidat. Ce document détaillera également :

Les frais de traduction ;

Les frais de gestion des factures des correspondants étrangers ;

Les frais administratifs ;

Le coût horaire de chaque type d'intervenant.

Des remises calculées sur les facturations totales à fin d'année seront accordées en fonction des volumes totaux atteints. Les propositions détaillées des candidats sont attendues dans leurs offres

Aquitaine Science Transfert souhaite en outre que :

Le délai moyen de dépôt d'une demande de brevet n'excède pas 8 semaines ;

Le délai moyen pour la réalisation d'une étude de brevetabilité n'excède pas 4 semaines ;

Le délai moyen pour la réalisation d'une étude de liberté d'exploitation n'excède pas 8 semaines.

Lot 2 :

L'Acte d'Engagement complété, daté et signé par le représentant qualifié de la/ des Société(s) ayant vocation à être titulaire(s) du contrat. Un relevé d'identité bancaire (R.I.B) et un numéro SIRET seront joints à l'acte d'engagement.

Le **Devis Quantitatif Estimatif** du candidat comportant toutes les charges afférentes aux prestations

La **grille tarifaire** détaillant les frais de gestion des annuités ;

Le descriptif des rappels de paiement d'annuités ;

Des **remises calculées** sur les facturations totales à fin d'année seront accordées en fonction des volumes totaux atteints. Les propositions détaillées des candidats sont attendues dans leurs offres

Le **mémoire technique** dans lequel le candidat détaillera son offre :

La présentation de la structure professionnelle et un descriptif de l'aire géographique :

liste énumérative des pays ou zones géographiques d'intervention ;

des références professionnelles de moins de trois ans (expérience auprès d'établissements similaires ...).

Lot 3 :

L'Acte d'Engagement complété, daté et signé par le représentant qualifié de la/ des Société(s) ayant vocation à être titulaire(s) du contrat. Un relevé d'identité bancaire (R.I.B) et un numéro SIRET seront joints à l'acte d'engagement.

Le **Devis Quantitatif Estimatif** du candidat comportant toutes les charges afférentes aux prestations

La **grille tarifaire** des prestations du candidat.

Le **mémoire technique** dans lequel le candidat détaillera son offre :

La présentation de la structure professionnelle et un descriptif de l'aire géographique :

liste énumérative des pays ou zones géographiques d'intervention ;

des références professionnelles de moins de trois ans (expérience auprès d'établissements similaires ...).

Siège social
Bâtiment A31 - 3ème étage
351 cours de la Libération
33405 Talence Cedex
Tél. : 05 33 51 43 00

Etablissement secondaire
Immeuble Marie Curie
11 Boulevard Lucien Favre
64000 PAU

ARTICLE 6 SÉLECTION DU TITULAIRE DU MARCHÉ

Le lot 1 sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Critères de jugement des offres	Points
Critère « Technique » (Analysé au regard du mémoire technique)	60
✓ Spécialité technique	20
✓ Composition et expérience de l'équipe dédiée au marché	15
✓ Réseau et bureaux	10
✓ Gestion des litiges	15
Critère « Prix » (Analysé au regard du DQE du candidat)	40

Le critère « Prix » sera analysé selon la formule suivante :
$$(\text{Prix le plus bas} / \text{Prix de l'offre examinée}) \times 40$$

Le lot 2 sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Critères de jugement des offres	Points
Critère « Prix » (Analysé au regard de la grille tarifaire du candidat)	60
Critère « Délais » (Analysé au regard du descriptif des rappels de paiement d'annuités du candidat)	40

Le lot 3 sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Critères de jugement des offres	Points
Critère « Technique » (Analysé au regard du mémoire technique)	60
✓ Spécialité technique	20
✓ Composition et expérience de l'équipe dédiée au marché	15
✓ Réseau et bureaux	10
✓ Gestion des litiges	15
Critère « Prix » (Analysé au regard du DQE du candidat)	40

ARTICLE 7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

7. 1. C O N D I T I O N S D ' E N V O I O U D E R E M I S E D E S O F F R E S

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins

s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur le présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir

été lues et le candidat en sera informé.

7. 2. T R A N S M I S S I O N D E S P L I S S O U S F O R M E D E M A T E R I A L I S E E

La consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée. Cette procédure permet aux candidats de

déposer leur candidature et leur offre par voie électronique sur le site :

<http://www.emarchespublics.fr> où les candidats peuvent obtenir tout renseignement sur les modalités techniques de dépôt à la rubrique aide.

Seules les offres déposées sur la plateforme <http://www.e-marchespublics.fr/> avant le jour et l'heure inscrits sur le présent règlement de consultation feront foi.

7. 3. D E P O T D ' U N E C O P I E D E S A U V E G A R D E

Les opérateurs économiques peuvent transmettre leur offre, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier ou sur support physique électronique. Pour être prise en compte cette copie de sauvegarde devra être parvenue dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant les mentions ci-dessous :

Les offres sont envoyées par la poste en recommandé avec accusé de réception ou déposées contre

récépissé à l'adresse suivante du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00 :

AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT

351, cours de la libération

Bâtiment A31 – 3ème étage

33405 TALENCE Cedex

L'enveloppe extérieure comportera :

- Le numéro du marché ;
- L'intitulé du marché ;
- La mention « NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE » ;
- Adressé à Nathalie PERRICHON ;

· Siège social
· Bâtiment A31 - 3ème étage
· 351 cours de la Libération
· 33405 Talence Cedex
· Tél. : 05 33 51 43 00
·

· Etablissement secondaire
· Immeuble Marie Curie
· 11 Boulevard Lucien Favre
· 64000 PAU
·

Ou Les candidats peuvent choisir de transmettre leur dossier par voie électronique à l'adresse mail
suivante : appel-d-offre@ast-innovations.com

Cette copie ne sera ouverte que dans les cas prévus par la réglementation, à savoir si un programme malveillant est détecté dans la réponse électronique ou si l'acheteur n'a pu l'ouvrir ou encore si celle-ci n'est pas parvenue dans les délais.
Si la copie de sauvegarde n'est pas ouverte, elle sera détruite par l'acheteur à l'issue de la procédure.

ARTICLE 8 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande via la plateforme de dématérialisation.

Une réponse égalitaire sera adressée au plus tard à date limite et l'heure limite pour répondre aux

questions à tous les opérateurs économiques ayant retiré un dossier de consultation des entreprises

et laissé leurs adresses mails. En effet, les retraits en mode anonyme privent les opérateurs économiques de la réception automatique des réponses apportées par la SATT AQUITAINE. Les opérateurs économiques doivent consulter régulièrement leurs courriels.